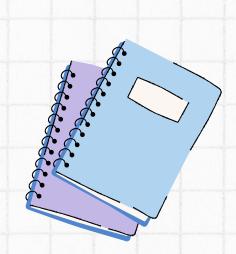


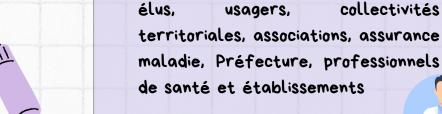
- O1 C'est l'ensemble des priorités que l'Agence Régionale de Santé (ARS), met en œuvre avec ses patenaires pour :
 - Améliorer la santé des habitants de la région.
 - Favoriser l'accès des usagers à la santé.
 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales.





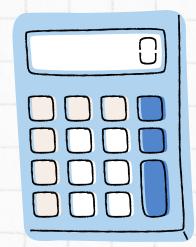
02 Il est élaboré en concertation avec les acteurs de la région.

> élus, usagers, de santé et établissements





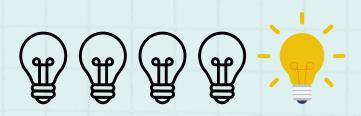
- Les besoins de la population et des territoires.
- La stratégie nationale de santé.
- Les plans et stratégies nationaux.
- La sécurité et la qualité des prises en charge.
- La maîtrise des dépenses de santé.







Au bout de 5 ans, l'impact du PRS pour s'adapter est évalué aux évolutions des pratiques et des besoins.



Pour plus d'infos:

Présentation du PRS en Bourgogne-Franche-Comté

